

L'outre-mer obtient un prolongement des aides fiscales jusqu'en 2020

INGRID FEUERSTEIN / JOURNALISTE | LE 30/10 À 07:00

Un amendement au projet de loi de finances prolonge la défiscalisation outre-mer jusqu'en 2020.

L'outre-mer va bénéficier d'un nouveau coup de pouce lors de l'examen du budget à l'Assemblée nationale. La ministre des Outre-mer, George Pau-Langevin, a annoncé un prolongement des aides fiscales jusqu'en 2020, au lieu de fin 2017, comme le prévoyait la version initiale du projet de loi de finances. « *Nous avons pris cette décision, dès cette année, afin de donner de la visibilité aux entrepreneurs et d'apporter une réponse claire à tous ceux qui doutent de la détermination du gouvernement* », a déclaré la ministre, auditionnée en commission élargie à l'Assemblée nationale.

Le gouvernement devrait donc modifier cet article par amendement lors des discussions sur la deuxième partie du budget, la semaine prochaine. Cette décision concerne la réduction d'impôt dont bénéficient les contribuables investissant outre-mer et qui coûte près de 300 millions d'euros chaque année. Au total, l'Etat consacre 18,4 milliards à l'outre-mer, dont 3,9 milliards au titre des niches fiscales.

« Insuffisant »

La date de 2020 correspond à l'échéance d'un règlement européen sur les aides publiques et à la fin des programmes de l'Union européenne. Les entrepreneurs ultra-marins défendaient même une extension jusqu'en 2025. « *Prolonger seulement jusqu'en 2020 est insuffisant pour les grands projets structurants, qui nécessitent quatre à cinq ans de démarches* », défend Jean-Pierre Philibert, président de la Fedom, la fédération des entreprises des outre-mer.

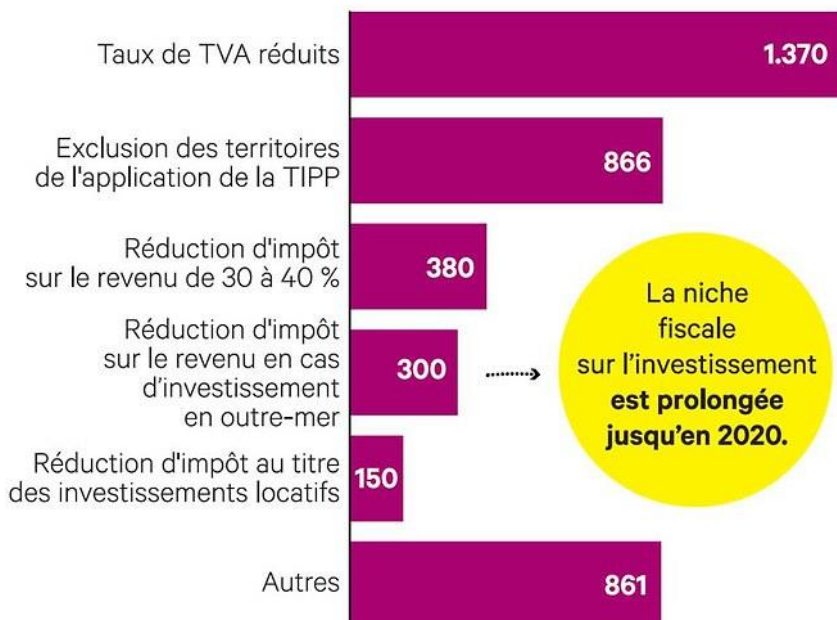
Le gouvernement s'est aussi engagé sur la généralisation du crédit d'impôt dans le logement social. Ce dispositif devrait être progressivement étendu à toutes les entreprises, alors qu'il ne bénéficie pour l'instant qu'à celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 20 millions d'euros. « *Ce crédit d'impôt ne fonctionne pas vraiment, car il est perçu en décalage par rapport à la date d'investissement. La ministre a promis que la BPI jouerait le jeu dans son préfinancement* », indique Jean-Pierre Philibert. Enfin, la fédération a bon espoir que le Fonds d'investissement de proximité (FIP) pour les DOM puisse être élargi aux contribuables qui ne résident pas outre-mer, comme c'est déjà le cas pour le FIP Corse.

Ces engagements n'apportent pas de solution à la grande préoccupation des entreprises d'outre-mer, le nouveau règlement européen sur les aides d'Etat (RGEC), qui pourrait amener à revoir l'ensemble des règles du jeu en matière de subventions. Compte tenu de l'enjeu, le président François Hollande s'est personnellement saisi du sujet, dans un courrier adressé au président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker.

In. F., Les Echos

Le coût des avantages fiscaux de l'outre-mer

En millions d'euros



« LES ÉCHOS » / SOURCE : PLF 2016